

## COMMUNE DE CHATELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

Du 5 JUILLET 2012

n°11

page /3

**RAPPORTEUR : Madame Nelly CASSAN-FAUX**

**OBJET : Maison de santé pluridisciplinaire- Signature des marchés de travaux, financement du projet selon plan de financement modifié et création d'une autorisation de programme**

*Mesdames, Messieurs*

*Il a été décidé de réhabiliter l'ancienne école Krebs en maison de santé pluridisciplinaire afin d'accompagner un groupement de médecins et d'infirmières dans leur projet de santé sur le quartier de Châteauneuf.*

*Le 29 novembre 2011, le comité de sélection régional a sélectionné le dossier déposé par le groupement de professionnels.*

*Le 20 juin 2012, le comité de pilotage s'est réuni pour valider l'avant-projet définitif estimé à 644 927 € H.T soit 771 333 € TTC. Le coût global de l'opération est estimé à 670 000 € H.T soit 800 000 € TTC.*

*Il convient donc de lancer la consultation pour la passation de marchés selon une procédure adaptée pour la réalisation des travaux décomposés en 11 lots.*

*Les travaux seront commencés au dernier trimestre 2012, et se poursuivront en 2013. Il est proposé au conseil municipal de créer une autorisation de programme à hauteur du montant présenté. Les crédits de paiements seront inscrits sur les deux exercices budgétaires prévus.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** les articles L 1511-8 et suivants et R 1511-44 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux aides à l'installation et au maintien des professionnels de santé et centres de santé,

**VU** les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

**VU** l'article 28 du code des marchés publics relatif à la procédure adaptée,

**VU** l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui permet au maire de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

**VU** la délibération n° 10 du conseil municipal du 29 septembre 2011 relatif au financement du projet de la maison de santé pluridisciplinaire,

**CONSIDERANT** qu'une consultation par marché à procédure adaptée va être lancée

# COMMUNE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

Du **5 JUILLET 2012**

n°11

page /3

pour procéder à ces travaux,

**CONSIDERANT** l'opportunité de créer une autorisation de programme destinée à financer les différentes dépenses de cette opération sur plusieurs exercices,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires pour les 11 lots, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier, pour un montant estimé de 644 927 € H.T soit 771 333 € TTC :

Lot 1 - Maçonnerie

Lot 2 - Ravalement façade

Lot 3 - Menuiserie extérieure bois - Bardage

Lot 4 - Menuiserie intérieure

Lot 5 - Ouvrage plaque de plâtre

Lot 6 - Faux plafonds

Lot 7 - Revêtement sol souple

Lot 8 - Carrelage

Lot 9 - Peinture

Lot 10 - Electricité Ventilation

Lot 11 – Plomberie – sanitaire – chauffage réversible

- de solliciter les subventions selon le plan de financement modifié suivant:

Plan de financement (montants en euros)			
DÉPENSES		RECETTES	
		Subventions	
Travaux (hors façades et menuiseries)	371 237	Conseil Général	100 000
Façades	131 531	Conseil Régional	97 588
Menuiseries	142 159	Etat - FNADT	100 000
		Etat - ACSE	50 000
		CAPC	100 000
		Autofinancement ou emprunt	
			197 339
<b>TOTAL H.T</b>	<b>644 927</b>	<b>TOTAL</b>	<b>644 927</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>771 333</b>		

Le montant des subventions est estimé à 447 588 €, mais sera ajusté ultérieurement.

Les dépenses seront imputées au compte : 12/2315/P1057/5500

# COMMUNE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

Du **5 JUILLET 2012**

n°11

page /3

La délibération n°10 du conseil municipal du 29 septembre 2011 relative au financement du projet de la maison de santé pluridisciplinaire est modifiée en ce sens.

- de créer une autorisation de programme d'un montant de 800 000 € TTC pour financer l'opération de réhabilitation de l'ancienne école Krebs

Les crédits de paiement (montants TTC) seront inscrits au budget de la Commune de Châtellerault selon le calendrier suivant :

AUTORISATION DE PROGRAMME			800 000 €
	CP 2012	CP 2013	TOTAL ( TTC)
Dépenses	350 000 €	450 000 €	800 000 €
Recettes			
Subventions	150 000 €	297 588 €	447 588 €
Autofinancement	200 000 €	152 412 €	352 412 €
Total recettes	350 000 €	450 000 €	800 000 €

### UNANIMITE

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 09/07/12 N° 5042  
Publié au siège de la Mairie, le 10/07/12

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM